COMMUNE DE WIWERSHEIM

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de Saverne

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Conseillers élus: 15 Conseillers en fonction: 15 Conseillers présents: 12

Séance du 3 septembre 2018 à 20 h 30

Sous la Présidence de Roland MICHEL, maire

Etaient présents: MICHEL Roland, ESSLINGER Bernard, BIRLE Hubert, KUHN Josiane,

ANDRE Christophe, ZILIOTTO Christine, GRESS Cathy, KISTER Denis, WURM Sébastien, GRASS Thierry, KOERIN Benoît, BECK Muriel

Absents excusés: RUIZ Denis, BURGSTAHLER Paul et SALLES Célya

1) Le compte rendu de la séance du 12 juin 2018 est approuvé à l'unanimité

2) RECOURS A UN GEOMETRE POUR ARPENTAGE

Suite à l'aménagement de la voie d'accès vers le Comptoir Agricole et la prolongation vers le nouveau lotissement « les Champs dorés », il convient d'élargir cette voie d'un mètre. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de confier les travaux d'arpentage et d'enregistrement au livre foncier, au géomètre Jean-Paul WEIBEL pour un montant de 1 000 euros TTC

3) TRAVAUX DE PEINTURE DE LA SALLE D'EVOLUTION DE L'ECOLE MATERNELLE

Monsieur le maire explique que la salle d'évolution de l'école maternelle nécessite une rénovation complète (plafond, murs, poutres apparentes et boiseries).

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les travaux de peinture nécessaires à la réfection de la salle d'évolution de l'école maternelle et approuve le devis de la société K.Y. BATIMENT qui s'élève à 6 343,82 € HT

Les travaux seront effectués durant les prochaines vacances scolaires.

4) POSE DE CHASSIS VELUX A L'ECOLE MATERNELLE

Monsieur le maire explique que les Vélux installés dans la salle d'évolution de l'école datent de 1992 et sont défectueux (système d'ouverture et stores). Certains doivent être remplacés et être équipés d'un système d'ouverture électrique et de volets électriques, d'autres peuvent être complétés.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de remplacer les Vélux défectueux de la salle d'évolution.

Les travaux seront exécutés par la Sté BEYER Couverture pour un montant de 13 475 ,77 € HT Les travaux seront effectués durant les prochaines vacances scolaires.

5) REALISATION DU NOUVEAU SITE INTERNET

Le site internet de la commune étant obsolète et ne pouvant être modifié, il est proposé de réaliser un nouveau site internet plus sécurisé et qui sera plus adapté aux smartphones.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de confier cette réalisation à E-NOVEA pour un montant de 2 000 euros HT.

Il accepte également l'abonnement « Pack Hébergement Mairie et mise à jour » de 800 euros par an.

Une partie du site et l'abonnement pourront être financés par les encarts publicitaires des différentes sociétés se trouvant dans le village.

6) ACHAT DE PANNEAUX DE SIGNALISATION

Suite à différents problèmes de circulation et pour des raisons de sécurité, M le maire propose d'installer des panneaux d'interdiction de stationner et d'arrêter à l'entrée de la rue des champs (des 2 côtés), de prévoir 1 panneau sens interdit supplémentaire et un marquage au sol sur la rue qui passe à côté de la mairie, car de trop nombreuses voitures roulent à contre-sens, malgré les panneaux actuellement en place.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ce point et le devis de la Société GERNER pour un montant de 1200 euros HT.

7) <u>CONTROLE ANNUEL DES TERRAINS DE JEUX</u>

M le maire rappelle que la commune est dotée de 3 terrains de jeux et un terrain multisports. Le contrôle périodique de ces aires de jeux est obligatoire.

Le conseil municipal, après discussion, à l'unanimité approuve la proposition de contrat de contrôle et d'entretien de la société MIRAJ pour un montant de 380 euros HT soit 456 euros TTC

8) <u>CONTROLE DES MOYENS DE SECOURS / DETECTION INCENDIE A LA SALLE COMMUNALE</u>

Suite au contrôle des moyens de secours – détection incendie de la salle communale, il y a lieu de rajouter une sirène dans la cuisine.

Après délibération, le conseil municipal, décide de faire rajouter une sirène dans la cuisine de la salle communale et accepte le devis de la société ENGIE Inéo qui s'élève à 595,29 € HT

9) MISE EN SOUTERRAIN DES RESEAUX TELECOM DANS LA VOIRIE D'ACCES AU COMPTOIR AGRICOLE

M le maire explique que le réseau télécom situé dans la voirie d'accès au Comptoir Agricole est un réseau aérien ancien. Il propose pour des raisons de sécurité et de raccordement de mettre ce réseau en souterrain dans cette rue.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ces travaux réalisés par ORANGE (étude et câblage) et par la société SOBECA pour un montant de 1 260 euros HT (frais de géniecivil-enfouissement)

10) TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU D'ELECTRICITE SOUTERRAIN ET MODIFICATION DE BRANCHEMENTS

M le maire propose, de mettre le réseau aérien d'électricité en souterrain dans la voie d'accès du comptoir agricole et sur une partie de la route de Saverne.

Le conseil municipal, après avoir consulté les plans et le dossier technique établis par Strasbourg Electricité Réseaux, approuve ces travaux qui comprennent également un démontage et une suppression de lignes aériennes vers la route de Truchtersheim et la traversée de la route de Saverne à la hauteur de la rue du Chasseur

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le devis de Strasbourg Electricité Réseaux qui s'élève à 9 878,02 € HT

11) RECOURS A UN GEOMETRE POUR RELEVE TOPOGRAPHIQUE ET RETABLISSEMENT DE LIMITES

Monsieur le maire propose de faire établir un relevé topographique du terrain situé au bas de la rue du Village (section 2 parcelle 163) avant d'envisager un projet d'une salle associative et de loisirs. Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la proposition du géomètre Jean-Paul WEIBEL pour un montant de 780 euros TTC

La séance est levée à 22 heures